

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 22/01/2015 à 20 H 30**

Convocation du CM du 15/01/2015

Présents : DELESTRE Daniel, Maire, CIURANA Roger, DELES Valérie, BONFILL Jean, Adjoints.

CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DE PASTORS Elisabeth, FRIGOLA Albert, LAFFONT Alain, MARTINEZ Sandrine, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc.

Absents excusés : ESTEVA Rose-Marie, Adjointe ; DELUC ESTEVA Nathalie, REIG Nadine

Procurations : de DELUC ESTEVA Nathalie à DELESTRÉ Daniel

De ESTEVA Rose-Marie à CIURANA Roger

*Monsieur CIURANA Roger a été nommé secrétaire de séance.*

DEBUT DE LA SEANCE A 20 H 40

**I – ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAFÉ DE FRANCE**

M. le Maire présente le rapport de la Commission de D.S.P. réunie le 18/11/2014, à 14 H 30, afin d'examiner les deux offres reçues pour l'exploitation du Café de France en délégation de service public.

Le conseil municipal dans son ensemble retient la proposition sélectionnée par la commission à savoir celle de la SARL LA GUINGUETTOISE, domiciliée 20 av. des Guinguettes à Bourg-Madame et dont la gérante est Elisabeth ESTER, employée de la commune sur les quatre mois de gestion en régie municipale de l'établissement, le temps de mener à bien la procédure de renouvellement de la D.S.P.

Est approuvé également le projet de convention pour signature du contrat de D.S.P. à compter du 1/02/2015 pour une durée de 5 ans.

M. le Maire informe par ailleurs qu'en raison du changement d'exploitant le label Bistrot de Pays est momentanément suspendu pour une période d'observation d'un an en raison de la mise en place d'une politique de revalorisation de ce label national

**II – CONSTITUTION DÉFINITIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ COORDONNÉ PAR LE SYDEEL 66**

Par délibération 2014/60, avait été approuvée par la commune une convention établie par le SYDEEL 66, suite à délibération du comité syndical du 19/09/2014 adoptant le principe d'une collaboration entre le syndicat et les autres partenaires afin de créer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et désignant le SYDEEL 66 comme coordonateur de ce groupement.

Suite à nouvelle réunion et vote du comité syndical du SYDEEL 66 en date du 18/12/2014, il est demandé aux communes de prendre en compte plusieurs modifications portant sur deux articles de l'acte constitutif du groupement.

Le CM décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes dont le SYDEEL 66 sera le coordonateur, et approuve l'acte constitutif définitif du groupement de commandes tel que voté le 18/12/2014 par le comité syndical.

### **III- AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DÉFIBRILLATEUR EXTERNE ET COFFRET DE PROTECTION ET DE MAINTENANCE**

Sur proposition de M. le Maire, le CM approuve à l'unanimité l'avenant à la convention du 9/06/2009 de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur par le Conseil Général 66 sur la commune concernant la modification de l'article 8 sur la durée de la convention.

Celle-ci est renouvelée jusqu'au 31/12/2015.

### **IV REVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.)**

Sur proposition de M. le Maire, le CM arrête les critères d'attribution et de modulation individuels de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) pour prendre en compte le système d'évaluation des agents en vigueur à partir du 1/01/2015 en remplacement de la notation. Il accepte le nouveau coefficient multiplicateur d'ajustement porté à 6 pour le calcul du crédit global de l'I.A.T. des agents concernés et adopte le principe du versement mensuel ou semestriel de l'I.A.T. à compter du 1/01/2015.

Vote à l'unanimité.

### **V – TARIF DE LOCATION 2015 DES EMPLACEMENTS POUR HLL DU CAMPING/PRL « EL PAILLÈS »**

LE CM accepte l'augmentation de 3 % des tarifs de location annuelle des emplacements applicables aux propriétaires de chalets et H.L.L. sur le camping/PRL « El Paillès » pour l'année 2015 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre :

Emplacements 18 – 19 – 20 - 21 : 1 083 €/an

Emplacements 6 à 9 – 11 à 17 – 22 à 31 – 33 et 34 – 34 (PRL) 35 (PRL) : 1 514 €/an

### **AFFAIRES EN COURS**

### **VI – ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SIVU ENFANCE JEUNESSE**

Vu la délibération du conseil syndical du SIVU Enfance/Jeunesse du 8/12/2014 qui a décidé de porter la représentation de la commune d'Osséja au SIVU E.J. à 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au lieu de 2, il convient de nommer un 3<sup>ème</sup> titulaire et son suppléant. Les nouvelles nominations sont acceptées à l'unanimité par le CM, annulant la délibération 2014/9 du 10/04/2014 :

TITULAIRES : ESTEVA Rose-Marie, DELUC ESTEVA Nathalie MARTINEZ Sandrine

SUPPLEANTS : FRIGOLA Albert , REIG Nadine, ORRIOLS Michel

## VII – VOYAGE SCOLAIRE A LONDRES DE CLASSES DE 3<sup>ème</sup> DU COLLÈGE CERDANYA BOURG-MADAME

Après débat et quelques réserves émises, le conseil municipal dans son ensemble décide de soutenir le projet de voyage scolaire à Londres, organisé pour les élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Cerdanya de Bourg-Madame, à l'initiative de deux professeurs d'anglais, du 30 mars au 4 avril 2015.

Est votée une participation totale de 180 € pour les 9 élèves d'Osséja concernés.

## VIII – MOTION DE SOUTIEN RELATIVE AU RELÈVEMENT DU DÉBIT RÉSERVÉ DE L'EAU DANS LES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Lecture est donnée par Bernard Clément de la motion rédigée par le « groupe eau » de la profession agricole et qui bénéficie du soutien de l'AMF 66.

Il s'agit d'une intervention liée à la révision, sur ce 1<sup>er</sup> trimestre 2015 des débits réservés sur les cours d'eau par les services de la Préfecture.

Dans le cadre de cette révision, il est demandé par le « groupe eau » constitué d'élus agricoles, d'élus de la Chambre d'Agriculture, de la FDSEA, des Jeunes Agriculteurs et des représentants des A.S.A. que dans les secteurs de plaine, sur des périodes identifiées, le seuil de débit réservé arrêté soit celui du 20<sup>ème</sup> du module ; qu'un temps d'adaptation à ce nouveau seuil de débit réservé soit prévu par l'arrêté. Le seuil du 20<sup>ème</sup> est conciliable avec les enjeux agricoles à condition de l'arrivée à terme de plans d'économie et dans certains territoires de stockage de l'eau. L'atteinte de ces objectifs avancera notamment au rythme des PGRE et ce n'est qu'à l'aboutissement de ces plans d'actions qu'il sera constructif de réellement appliquer et de faire appliquer le débit réservé du 20ème.

Dans cette démarche, la profession agricole s'engage à participer activement aux PGRE actuellement en cours d'élaboration ; à accompagner les ASA dans l'élaboration et la concrétisation de projets de structuration, de plans d'économie et de stockage de la ressource (bassins, retenues) ainsi que les agriculteurs irrigants dans l'optimisation de leur pratique d'irrigation

LE CM approuve à l'unanimité la motion telle qu'énoncée.

FIN DE LA SEANCE A 23 H 30.

Le Maire,

Daniel DELESTRE

Le Secrétaire

Roger CIURANA